



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°216 du 15 juillet 2013

SOMMAIRE

- CNAS du CNRS du 24 juin 2013
- CNAS du CNRS du 3 juillet 2013
- Conseil Scientifique CNRS 27-28 mai 2013
- Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 08 juillet 2013
- Compte rendu de l'entrevue entre le nouveau DRH INSERM, Mr BRAHMI Hafid, et le SNTRS CGT du mardi 9 juillet 2013

Représentants de l'administration :

1. Christophe COUDROY, Directeur des ressources humaines,
2. Corinne QUILGARS, Responsable du Service Développement Social,
3. Mélanie CARTIER, Chargée de la restauration au Service du Développement Social
4. Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD
5. Dominique LEFUR

Représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales sont représentées

Pour le SNTRS-CGT : Brigitte RENE, Josiane TACK, Christophe HERRMANN, Jean-François LAUNAY

L'ensemble des documents de cette réunion sont accessibles à l'adresse:

<http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1072>

1- point sur l'approbation du compte rendu de la CNAS du 12 Décembre 2012

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

2- point sur le bilan de la restauration 2012

Présentation par l'administration du bilan :

- les données générales

On observe 4% de baisse en restauration propre, tandis que la restauration hébergée augmente de 0.37 %. Ceci entraîne plus de 3% de dépenses en moins. La baisse des repas en restauration propre va entraîner une baisse des recettes perçues sur le budget de l'action sociale. C'est un mauvais indicateur.

- **La restauration propre** correspond à 57 % des dépenses tandis que la restauration hébergée est à 29%. Si on enlève la part agent, la proposition s'inverse : 55 % de dépenses en restauration hébergée contre 39% en restauration propre. Ainsi la restauration hébergée coûte plus cher à l'organisme.

Zoom sur la restauration propre :

La fréquentation à Marseille est en baisse, on peut l'associer aux problèmes rencontrés en 2012 avec le prestataire ginov.

Toulouse et Nancy est également en baisse. Hypothèse : le prix du repas revient trop cher... d'où moins de fréquentation...

Montpellier ne cesse de monter en nombre de repas servis par jour.

Impact financier des renouvellements des marchés en 2012. On observe une négociation qui permet un renouvellement à la baisse.

SNTRS-CGT : lorsqu'on regarde le détail du coût moyen des repas : l'assiette représente 2,93 € et le personnel 4,55 €. Nous sommes bien loin de nos revendications disant que l'agent ne doit pas payer plus que le contenu de l'assiette !

On note aussi que le coût de l'infrastructure est en hausse.

- La restauration hébergée :

Le nombre de convention augmente avec le temps, ceci est dû à un travail de l'administration qui cherche de nouveaux conventionnements. 191 conventions ont été signées en 2012 contre 184 en 2011. Si l'on regarde les dépenses en restauration hébergée la part du personnel augmente plus que la part du CNRS.

- **Les titres repas** : on note 1 531 bénéficiaires en 2011 contre 1 101 bénéficiaires en 2012.

Ce résultat est dû à une démarche de l'administration de passer plus de conventions et de supprimer les tickets repas partout où c'est possible.

Questions des organisations syndicales :

Le nombre de repas pris en restauration diminue pourquoi ? Alors qu'en Coras les agents demandent des aides pour manger à la cantine... Les repas deviennent trop chers pour les agents.

Il faut faire une enquête pour comprendre pourquoi les agents ne fréquentent plus les restaurants (enquête réalisée au niveau de tous les agents et non au niveau de ceux fréquentant les restaurants).

Il faut déterminer si un prix trop élevé intervient dans la baisse de fréquentation de certains restaurants.

SNTRS-CGT : En restauration hébergée, il faut travailler à une part patronale qui prend mieux en charge une partie du repas. Il faut voir comment améliorer l'implication du CNRS dans le tarif. Car souvent il s'agit d'un tarif unique qui n'applique pas la dégressivité en fonction de l'indice des agents.

Administration : Dans le cadre des actions supports un chantier va être ouvert sur les disparités entre les parts patronales et les parts agents en fonction des conventions. Cela permettra peut-être de renégocier certaines conventions tout en sachant que certains restaurants imposent leurs conditions car ils n'ont pas forcément besoin de la clientèle des agents CNRS. Pour l'instant, nous faisons un état des lieux.

3- point sur le budget primitif 2013

Administration : Nous présentons un budget prévisionnel, il manque 820 913 €, il faudra l'ajuster.

4- présentations des travaux du groupe « Tarifs restauration sociale »

L'administration expose : à la CNAS de décembre 2012, nous avons convenu de créer un groupe de travail pour proposer une nouvelle grille tarifaire qui correspondrait mieux à la grille indiciaire. Les bornes tarifaires datent de 2002, il faut les faire évoluer. Il est difficile de faire de projection sur l'impact financier des mesures sur les agents qui déjeunent car nous ne pouvons travailler que sur les groupes de catégories tarifaires et non sur les indices.

proposition d'étude

L'administration continue à argumenter. En ce qui concerne le minimum du plateau : le changer reviendrait à bouleverser l'économie du marché en cours d'appel d'offre, nous ne pouvons pas le faire. Nous avons étudié la possibilité d'avoir une touche forfait, pour la catégorie B, pour leur permettre d'avoir un plateau au minimum URSSAF. Cela impliquait une seule catégorie pour un mode de calcul mais aussi de tenir compte des contraintes techniques juridiques et de traçabilité des produits consommés. Pour toutes ces contraintes il est impossible d'appliquer à la catégorie B le tarif minimum URSSAF pour un plateau complet.

SNTRS-CGT : Nous ne pouvons pas accepter une telle proposition. Nous ne sommes pas naïfs.

Vous proposez une nouvelle catégorie G à partir de l'indice 821 pour 7 718 agents avec un tarif de plus de 86 centimes (passage à 6 euros), ainsi qu'une nouvelle catégorie B (allant jusqu'à l'indice 389) incluant 1 192 agents, avec une baisse du tarif pour les plus hauts indices de cette catégorie de 11 centimes. Cette nouvelle répartition est complètement disproportionnée. En faisant un rapide calcul, le gain sur la part agent serait pour l'action sociale de plus 400 000 €. Ce calcul a été fait en minimisant les paramètres à la hausse (seul ¼ des agents de catégorie supérieure sont recensés comme déjeunant). Nous ne pouvons accepter ce marché de dupe. Nous ne sommes pas naïfs sur l'opération menée par l'administration, qui est de faire plus de bénéfice sur le dos des agents. Notre volonté dans ce groupe de travail était de diminuer le tarif des plus petites catégories de manière significative avec un minimum URSSAF pour les catégories B. Vous n'avez jamais dit que cela était impossible avant aujourd'hui, vous n'avez pas apporté tous les éléments chiffrés que l'on vous avait demandés lors des réunions. Nous n'accepterons pas en l'état cette nouvelle grille tarifaire !

Corinne Quilgars : dans le groupe de travail, nous avons discuté sur les grilles et non pas sur les tarifs. Nous cherchons à redéfinir la grille tarifaire, le montant de 6 euros était indicatif, nous avons dit qu'il n'était pas fixé pour l'instant (de plus il était confidentiel et n'aurait pas dû être divulgué hors du groupe de travail). Pour le prestataire ce qui importe ce sont les bornages des catégories.

De plus nous avons l'indice 465 qui constitue une contrainte de la prestation interministérielle de *restauration*.

Les organisations syndicales (OS), chacune à leur tour, critiquent les conclusions du groupe de travail. En gros aucune OS ne se retrouve dans ces propositions !

Les critiques émises sont : le régime des primes n'est pas inclus dans ce calcul indiciaire.

Nous voulons un plateau complet forfaitaire à 2,23 €. Nous ne sommes pas d'accord avec la borne supérieure de l'indice 821 ou 820. Cet indice correspond à tous les CR1, IR1 en fin de grille, qui sont, pour certains, bloqués depuis des années dans cet indice sans aucun espoir d'augmentation de salaire. La catégorie G a une trop grande amplitude (variation de 500 points d'indice) elle part des CR1 et des IR1 jusqu'aux classes exceptionnelles des DR et IR, qui ont des salaires très différents des CR1 et IR1.

L'administration avance des arguments fallacieux en ce qui concerne le refus des 2,23 € : on ne peut pas retenir cette proposition en terme sanitaire (pas de traçabilité), on va perdre en qualité sur les périphériques car si on diminue le prix et qu'on prend obligatoirement un plateau complet, le prestataire ne fera plus d'effort sur les périphériques...

M Coudroy : en terme juridique, on ne peut pas faire un plateau complet pour une seule catégorie, on ne peut pas faire un forfait que pour les catégories B, on ne peut pas faire deux régimes pour les agents. Nous aurons des recours au tribunal administratif...la logique de redistribution qui lui est proposée, lui va bien... En ce qui concerne le forfait à 2,23 € pour un plateau complet ce n'est pas possible martèle l'administration.

SNTRS-CGT : L'argument juridique de différence de traitement n'a pas été soumis à un juriste comme annoncé au GT, de plus elle serait la conséquence d'une obligation URSSAF qui n'est pas du ressort du CNRS.

L'argument technique des caisses difficilement modifiables n'a jamais été étudiée sérieusement, Le programme des caisses doit pouvoir tenir compte de ce seuil URSSAF, cela permettrait de garder la traçabilité.

Le renouvellement d'un marché avec des prestataires ne doit pas bloquer la politique sociale. Lors des appels d'offre la liberté de déterminer notre politique sociale devrait être intégrée dans les conditions.

Une minorité d'agents seraient concernés, le prestataire sera obligé de continuer à faire des efforts sur les périphériques.

M Coudroy continue en expliquant que ce groupe de travail a été demandé pour créer un nouveau tarif supérieur, nous avons eu 6 mois pour travailler sur ce sujet (ce qui est faux nous avons eu 2 mois et demi avec une dernière réunion 10 jour avant le 24 Juin !) et que cette disposition sera votée à cette CNAS !

SNTRS-CGT : nous rappelons que, contrairement à ce qui vient d'être dit, ce groupe de travail a été proposé par l'administration suite à la demande du SNTRS-CGT d'étudier la possibilité pour la catégorie B de se voir proposer un tarif à 2.23€ pour un plateau à 100% et non plus à 70% comme actuellement. M. Coudroy avait alors proposé de lui soumettre également la question de la création d'une tranche supplémentaire. L'ordre du jour de la réunion stipule « présentation des propositions du groupe de travail sur les grilles tarifaires » et non « avis sur ... » ce qui impliquait un vote. Nous ne savions pas qu'aujourd'hui nous aurions à voter sur ce point. Cela n'a jamais été annoncé au groupe de travail... Donc nous n'avons pas pu nous rencontrer en intersyndicale pour en discuter, ni pu faire remonter au niveau des bureaux nationaux pour avoir un avis.

Le ton monte, toutes les OS sont hostiles face au coup de force de l'administration...

M Coudroy s'énerve sentant qu'il n'aurait pas gain de cause.

Finalement pour sortir de l'impasse, il est convenu de voter sur les propositions du groupe de travail à la prochaine CNAS du 3 Juillet 2013. Le calme revient dans la réunion.

5- Travail sur les groupes allotis

Marché unique pour l'ensemble des délégations régionales en 2014.

SNTRS-CGT: malgré ce qui nous avait été annoncé il semble qu'au niveau des DR cela ne va pas changer grand-chose au niveau des ETPT impliqués dans la restauration. De plus, la crainte que l'on peut avoir suite à la

mise en place de ce marché national, même alloti, c'est la perte d'un certain pouvoir de négociation découlant de la succession de passation de marché des délégations qui faisait que tout n'était pas figé pendant 4 ans. On verra si, en fin de compte, on garde autant de souplesse par rapport à la situation antérieure.

M Coudroy : il reste l'expertise de la spécificité régionale ce qui pour l'instant ne change rien dans les DR.

Restauration hébergée

SNTRS-CGT : il faudrait une harmonisation des conventions de restaurations hébergées.

l'Administration : RDV avec le CNOUS ... à suivre... En fait on va tenter cette approche mais pour les résultats nous verrons car les CROUS sont indépendants et il faut une convention par CROUS.

6 - Les actualités du 1^{er} semestre

Villeurbanne : travaux en Juin, ouverture mi-Août.

Montpellier : études diagnostic, sélection de l'architecte, les travaux sont à l'horizon 2014, avec une réouverture en 2015.

Meudon : Le gérant a été absent longtemps, cela a posé des problèmes.

OHP : Provence plat

7 - Questions diverses :

- **Problème de la restauration pendant les périodes de congés** : les agents souhaiteraient que soit proposée par l'administration une solution de restauration lors de la fermeture des restaurants propres ou hébergés pendant les périodes de vacances universitaires et, par exemple, la mise à disposition de titre repas. L'administration explique que ce n'est pas possible à cause du marché des titres repas qui ne prévoit de fournir ces titres que si l'agent est présent un mois complet consécutif. Cela exclut les agents présents 15 jours ou même ceux présents deux fois 15 jours (par exemple début juillet et fin août) de plus il faut demander les titres repas 3 mois à l'avance. Ces contraintes découlent du marché actuel des titres repas. On cite en exemple la DR20 dont les agents avaient fait remonter cette demande à la CNAS. L'administration s'engage à examiner cette demande et à la prendre en compte pour le prochain marché des titres repas (le marché des titres repas expire l'année prochaine).

Le SNTRS-CGT demande à ce que soit communiquée la partie du marché où est stipulée cette clause.

Le SNTRS-CGT repose la question de la convention à passer avec le restaurant du rectorat pour MSH MOM de Lyon. Nous avons déjà posé la question à la dernière CNAS.

Mélanie Cartier va se renseigner.

Nous reposons également la question pour le CROUS d'Aubière où il n'est plus possible de fractionner le repas : *Mélanie Cartier* voit cette délégation mi-juillet et leur posera la question.

CNAS du 3 Juillet 2013

Représentants de l'administration :

Laurent Beauchet RRH Ile de France, Pascale Chapat assistante de service social Délégation Paris B, Pascal Maytraud chargé d'études au SDS, Gilles Sabat, Corinne Quilgars responsable du service du développement social, Christophe Coudroy DRH, Mélanie Cartier responsable de la restauration sociale, François Carillon Responsable de la politique logement

Représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales sont représentées

Pour le SNTRS-CGT : Christophe HERRMANN, Magali DIRAISON, Brigitte RENE, Josiane TACK

L'ensemble des documents est disponible à l'adresse:

<http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1073>

I- Validation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2012 :

Pas de remarque des organisations syndicales le compte rendu est adopté.

II- Avis sur les propositions du groupe de travail « travaux sur les tarifs restauration sociale »

Coudroy explique que le sujet a été débattu lors de la dernière CNAS qu'il s'agit là de donner un avis.

Le SNTRS-CGT, au nom de l'ensemble des organisations syndicales, lit le texte suivant :

Déclaration des organisations syndicales soussignées :

Les débats de la commission nationale d'action sociale (CNAS) du 24 juin ont clairement montré qu'il n'y avait pas de consensus sur la nouvelle grille indiciaire au sein du groupe de travail. Ce dernier s'est réuni les 29 mars, 30 mai et 13 juin, soit 11 jours avant la CNAS pour la dernière réunion et sur une période de 2 mois et demi et non pas de 6 mois comme énoncé par l'administration.

Le contexte de travail était défavorable pour avancer des propositions solides :

- 1. planning des réunions postérieures à l'appel d'offre du marché unique*
- 2. absence de données chiffrées suffisamment pertinentes*
- 3. absence de réponses aux demandes essentielles du groupe de travail.*

Ainsi, aucun représentant syndical ayant participé au groupe de travail n'était d'accord avec les conclusions de « ses » travaux, telles que présentées à la CNAS.

Lors des réunions du groupe de travail, les organisations syndicales ont cherché à travailler sur une baisse des tarifs pour les plus petites catégories, en particulier la possibilité pour le groupe tarifaire le plus bas de payer un repas complet au seuil URSAFF (2,23€ à ce jour). Cette possibilité n'a pas été refusée de manière claire par l'administration en groupe de travail. Le refus a été annoncé en CNAS.

Par ailleurs, l'administration a proposé la création d'une catégorie supplémentaire pour les indices les plus élevés. Il découle des propositions de l'administration que potentiellement plus de 7700 agents verront leur tarif augmenter, tandis que seulement 1200 agents verront le leur diminuer. Cette disparité conduira au dégagement d'une marge bénéficiaire en restauration sociale « sur le dos des agents », ce qui n'est pas acceptable.

De plus, il est inconcevable de voter une nouvelle grille indiciaire sans connaître les nouveaux tarifs associés.

Il est clair que les travaux du groupe de travail n'étaient pas parvenus à suffisamment de maturité pour être soumis en l'état à un vote de la CNAS en vue d'une entrée en application dès 2014.

L'ordre du jour de la réunion du 24 juin ne faisait d'ailleurs pas mention d'un vote, mais d'une simple « Présentation des résultats du groupe de travail ».

Par conséquent les organisations syndicales soussignées refusent d'entériner ces propositions en leur état actuel.

SNTRS-CGT, SGEN-CFDT-Recherche, SNCS-FSU, UNSA-Recherche, SNIRS-CGC, Sud-Recherche-EPST, SNPREEES-FO

M Coudroy intervient pour critiquer cette déclaration
Les organisations syndicales votent à l'unanimité contre la nouvelle grille indiciaire proposée.
M Coudroy dit qu'elle n'entrera pas en vigueur.

III- Présentation du bilan de la politique sociale pour 2012

Présentation des ressources financières pour 2012

Le budget primitif de 2012 est de 34 043 000 €, la DM2 2012 est de – 489 635 €
ce qui donne pour les ressources 2012 : 33 553 365 €.

Les dépenses :

La prévision de recette est en diminution pour la restauration, le nombre de repas pris diminue.

Les dépenses engagées sont en baisse de – 1,6%, avec une forte baisse en solidarité – 23,6 %, en logement 7,7% et en restauration sociale – 3,2%.

Le SNCS demande à mettre les dépenses brutes en regard avec les recettes, cela nous permettrait de comparer.

Etude du bilan par domaine

1- la restauration sociale : 47 000 repas en moins en restauration propre, on observe aussi une baisse de la restauration hébergée. Ce qui explique la baisse des dépenses.

La restauration hébergée représente 61% des dépenses faite par le CNRS contre 33% en restauration propre.

2 – le médical : La médecine de prévention associative représente 60% des dépenses : elle concerne une minorité d'agents mais représente la majorité des dépenses en ce qui concerne le secteur médical pour le CNRS.

3- l'action sociale en délégation représente la majorité des dépenses (plus de 88 %).

Les principaux domaines d'intervention de l'action sociale en région sont la famille en tout premier lieu avec les gardes d'enfant qui représentent 40% des demandes sur la famille.

Les accompagnements par les assistantes sociales (AS) pour la constitution des dossiers de retraites représentent une part de plus en plus importante de l'activité des AS.

4 – le logement :

Les prêts Bap en convention avec le CAES : la fiche est transmise au CAES dès que le dossier est constitué, de ce fait le dossier de demande de prêts de l'agent est traité rapidement.

Il y a des régions où il est possible de faire des réservations de logements sociaux auprès de la préfecture : cas de la DR10 qui a 10 logements sociaux réservés via ce contingent.

Cependant, cela n'est pas reproductible partout, cela dépend des régions certains préfets ne veulent pas travailler avec le CNRS.

La situation du logement est très disparate sur le territoire national.

En Ile de France le parc du CNRS est de 505 logements, ils sont tous occupés.

A contrario, à Grenoble des logements sont vacants, le CNRS a des parts sur 99 ans sur ces logements sociaux. Mais l'environnement s'est dégradé sur ce parc immobilier avec les années ; le CNRS cherche à renégocier avec le bailleur pour avoir des logements dans une zone géographique non dégradée.

5- la famille

Crèches : le nombre de berceau est en diminution par rapport à 2011.

SNTRS-CGT : Sur Paris A 10 personnes sont en attente de place en crèche. Le coût total d'un berceau est de 12 000 €, la CAF en subventionne une partie, reste 4 000 € par berceau pour le CNRS. Nous demandons pourquoi le CNRS n'accepte pas d'abonder le budget pour prendre d'autres berceaux sur Paris A.

Réponse de l'administration : cela nous étonne fort que le coût restant au CNRS soit de 4 000 €.

En général, c'est plutôt 8 000 €. Nous n'acceptons pas de subventionner des berceaux au-delà de 6 000 €, mais à 4 000 € nous aurions subventionné. Les subventions CAF ne sont pas les seules aides disponibles, le département ou la région peuvent aussi aider pour des montants qui peuvent varier.

Les conventions avec la CAF sont souvent complexes. Il faut souvent faire une convention pour un enfant pour un endroit donné, une convention = un enfant pour la CAF.

SNTRS-CGT : On se désengage des coûts des berceaux mais les besoins restent. Vous annoncez la diminution du nombre de berceaux en 2012 alors qu'il y a des demandes non satisfaites.

Mme Quilgars : Nous avons un état des lieux à faire. Pour Paris A, la subvention pour les crèches doit être définie au moment du dialogue de gestion. Il faut que cela soit demandé dans le cadre du dialogue de gestion.

Question sur les centres de vacances et les périodes d'ouverture des centres.

Jacky Hirsch : les journées d'ouverture ont augmenté, il existe aussi un fonctionnement à la demi-journée

6 - solidarité

Les aides exceptionnelles sont en baisse, il s'agit bien des aides non remboursables.

SNTRS-CGT : pourquoi alors que les agents sont de plus en plus confrontés à des situations difficiles l'attribution des aides exceptionnelles baisse – t-elle? Certaines demandes ne sont-elles pas présentées en CORAS ?

Pascale Chapat : confirme que toutes les demandes sont présentées, pour elle la baisse n'est pas due à la non-présentation des dossiers.

Laurent Beauchet : toutes les demandes sont prises en compte mais la réponse n'est pas forcément une aide exceptionnelle. En effet, ce type d'aide doit rester exceptionnel et il ne peut être récurrent. Il y a d'autres solutions possibles suivant les cas. Cependant tous les dossiers trouvent une solution.

Par exemple à Paris Sud, sur 100 demandes 60 se sont soldées par une aide exceptionnelle.

Demandes des syndicats :

- P31 ajouter le nombre de demandes par catégorie
- Réflexion sur les crèches
- P45 handicap : chiffre du coût CNRS lorsque le fond aura donné sa réponse sur sa prise en charge
- P48 détailler les frais d'infrastructure
- Analyser les causes de la baisse des aides exceptionnelles

7- Les syndicats

8 - Le handicap

On observe une augmentation des dépenses importantes, cela est dû à la volonté de l'administration de porter ses efforts sur le handicap.

9 – les dépenses structurelles

OS : sont comptées, dans les dépenses d'infrastructures imputables à l'action sociale, des dépenses qui ne devraient pas lui être imputées.

Débats général sur le budget de l'action sociale

SNTRS-CGT : Nous observons une baisse générale de l'action sociale de 1,6%, avec une baisse marquée pour la solidarité, le logement et l'action sociale. Le CNRS a affiché un maintien des budgets sur l'action sociale. Comment interpréter cette baisse du budget ? Cela est-il dû à une forte pression pour réduire les dépenses ?

L'administration : la plus forte baisse sur la restauration va être impactée par une baisse des recettes donc il n'y aura pas de gain sur le budget. D'autre part les recettes d'une année servent à abonder le budget de l'année suivante et ne sont pas distribuées ailleurs.

SNTRS-CGT : la baisse en restauration et des dépenses d'AS en générale devrait s'accompagner de redistribution vers les autres secteurs. Or on assiste à l'inverse : on contraint les places en crèche et la

subvention du CAES alors que dans le même temps le rajeunissement des agents et la multiplication des CDD entraînent une augmentation de la demande. Le résultat positif en action sociale devrait servir à abonder ces secteurs.

Gilles Sabat : maintenant le budget primitif est beaucoup plus sincère, mais il ne colle pas encore complètement à la réalité, d'où les variations de dépenses. Pour l'instant nous sommes encore sur des prévisions de recettes, elles ne sont pas connues.

La stabilisation des recettes ne devrait pas tarder à arriver.

IV- Avis sur les propositions du groupe de travail sur le logement

Présentation du constat par l'administration. Pour le logement des dispositifs multiples existaient mais n'atteignaient pas tous les agents. Les objectifs de ces dispositifs n'étaient pas tous atteints.

L'ensemble des dispositifs qui ont été étudiés par le groupe de travail sont présentés, en particulier l'accès au logement et la politique de réservation.

Il a été constaté que 73% des demandes portent sur des T2/T3.

Il a été fait une cartographie des besoins par région.

Il faut faire connaître les nouveaux dispositifs et faire des bilans réguliers au niveau de ces dispositifs tant au niveau régional que national. Exemple de nouveau dispositif : la garantie des risques locatifs.

Présentation du prêt bonifié

Nouvelle répartition au niveau des indices : changement d'indice passage de 480 à 550 et tarif dégressif.

35 000 € bonif 3%

25 000 € bonif 2%

15 000 € bonification de 1%

Discussion sur les différents points

Politique de réservations pour l'Île de France

SNTRS-CGT : explique ne pas être d'accord avec l'idée de proposer des logements type T2/T3 uniquement pour une durée de deux ans. Nous avons bien compris qu'il s'agit de faire tourner les logements pour répondre aux situations d'urgence. Mais en deux ans on a pas le temps de se « retourner » pour un nouveau recruté le salaire n'aura pas bougé, la personne sera juste sortie de sa période de stage. Cette mesure n'est pas correcte sur le plan humain. De plus vous prenez sur le quota de logements réservés à la location, si les logements venaient en plus pourquoi pas, mais là c'est du moins. Enfin, est-il légal de faire cela, il y a des lois pour protéger les locataires aucune ne prévoit de les mettre à la porte au bout de deux ans. Si vous voulez utiliser une telle formule il faut proposer des meublés. Le meublé correspond mieux à la notion de temporaire.

Réponse de l'administration : nous n'allons pas enlever un gros quota de logements : juste un ou deux logements seront concernés. Oui, c'est légal car le CNRS possède les logements, il n'y a pas de bail de type locatif classique, il s'agira d'une occupation de convention précaire. Deux ans : c'est le temps de se retourner. Il s'agit de faire un essai : c'est une expérimentation.

Discussion sur la garantie des risques locatifs (GRL)

Remarque des OS l'action doit être pilotée au niveau national.

Administration : c'est prévu

SNTRS-CGT : d'une manière générale, il faudra faire des retours sur ces dispositifs au niveau local et national.

Discussion sur le prêt bonifié :

Le groupe de travail propose un tarif dégressif du prêt bonifié en fonction de l'indice de l'agent

SNTRS-CGT : cette façon de voir les choses n'est pas juste, l'accès à la propriété repose sur les revenus d'un ménage et non sur l'indice d'un agent. En choisissant l'indice, vous pouvez créer des inégalités. L'achat d'un bien immobilier est bien pour l'ensemble de la famille donc l'aide apportée par le CNRS doit s'appuyer sur le revenu

fiscal. Il faut faire un tarif dégressif en se basant sur le quotient familial. L'indice ne veut pas dire grand-chose (foyer monoparentaux), un seul travaille dans le couple...

L'administration : Actuellement les prêts BAP ne sont pas sur les Quotient Familial (QF). Il s'agit d'une étape intermédiaire de se baser sur l'indice, nous voulons aller vers le QF mais dans un deuxième temps. Nous n'avons pas de donné sur le QF, nous n'avons donc pas d'idée sur qui demande des prêts bonifiés au niveau du foyer fiscal.

Ce prêt est très important pour les agents, il peut suivant les cas conditionner le prêt à la banque.

Nous avons fait le recensement de ce type de prêt en 2013. Sur les 31 prêts :

15 prêts pour un indice < 480

16 prêts pour indice > 480

Avec le nouveau découpage cela donnerait :

18 prêts pour un indice = 3%

9 prêts pour un indice = 2%

4 prêts pour un indice = 1%

Après un long échange avec l'administration, il est convenu, que l'administration travaille sur le calcul d'un QF et de ces plafonds en demandant pendant un an aux agents demandant un prêt de fournir leur relevé fiscal, qui sera traité de manière anonyme, à des fins statistiques.

Ce nouveau barème se basant sur le QF devrait être prêt pour fin 2014.

En attendant on ne touche à rien.

Dernier point de discussion le prêt bonifié pour mobilité

Le prêt bonifié est un prêt de 5 000 € sur 48 mois avec un justificatif des dépenses.

Ce prêt est accordé dans les 3 ans qui suivent la mobilité. Quel objectif on veut atteindre ? Aider l'agent à couvrir les frais de la mobilité.

SNTRS-CGT : pourquoi diminuer de 8 000 à 5 000 € ce prêt ?

Administration : Il est maintenant à 0% au lieu de 1,75%, de plus il doit être ciblé sur les besoins en mobilité, il faut faire attention au surendettement.

Vote à l'unanimité des organisations syndicales sur les propositions du groupe de travail.

V – point sur la revalorisation des chèques vacances

Suite à une demande du SNTRS-CGT il a été étudié la possibilité d'appliquer au CNRS la circulaire de 2011. Nous répondons favorablement à cette demande déclare l'administration. Ceci va se traduire par la création d'une nouvelle tranche de 30% de prise en charge pour les plus faibles QF ainsi qu'une meilleure progressivité pour les QF supérieurs.

VI – points sur le suivi des demandes des précédentes CNAS

Mise en place d'un espace collaboratif pour les assistantes sociales.

Aides exceptionnelles: les budgets peuvent être abondés par les DR, il ne devrait pas y avoir d'aide exceptionnelle refusées.

Il faut mettre à plat les aides des agents, faire une analyse de pourquoi il y a moins de demandes d'aides exceptionnelles.

Modification de la circulaire sur les coras restreintes: Refaire la circulaire.

Le toilettage sera fait pour la CNAS de décembre

Assistante sociale de la DR5 vacance de poste. Interim PMA, Paris B et Gif

Poste est pourvu à la DR5 une assistante sociale sera présente à compter du 1^{er} Août

6 000 € pour les crèches pour Paris A, l'administration ne mettra plus d'argent.

Les demandes pour les crèches c'est pour le dialogue de gestion... à venir...

Conseil Scientifique CNRS 27-28 mai 2013

Compte-rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du Conseil scientifique

[:http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116](http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116)

Remplacement de membres nommés de CSI.

Le CS a approuvé les nominations (proposées par les directeurs d'Institut) de :

- Sylvain Allano, au CSI de l'INSIS
- Anne Lefèvre-Schul, au CSI de l'IN2P3
- Jean-Nicolas Haas, au CSI de l'INEE
- Hannibal Onero, au CSI de l'INS2I

La politique de site du CNRS (présentée par Joël Bertrand, DG délégué à la science + Jean-Noël Verpeaux, dir. appui à la structuration territoriale de la recherche), et en même temps

Avis du CS sur la participation du CNRS aux IDEX, présenté par Nicolas Castoldi, dir. des affaires juridiques au CNRS.

La direction : un partenariat renforcé avec les universités a été décidé sur son principe il y a 3 ans ½.

Souhait : réduire de >100 à 20-30 le nombre de sites sur lesquels des *conventions de site* seraient signées entre CNRS et établissements universitaires. Parmi eux, les 8 + 2 IDEX étaient destinés à faire émerger de grandes universités de recherche, de niveau international. Cette politique n'est pas tombée du ciel et a été préparée par plusieurs dispositifs (RTRA, campus et même CPER). La réduction du nombre de convention devrait s'accompagner d'un gain en "consistance scientifique" et permettre au CNRS "d'opérer des choix". JNV entend par là ne pas soutenir partout toutes les disciplines.

Remarque (les commentaires des rédacteurs ou de membres du CS seront en italiques) : ces structures, qui ont été demandées par le gouvernement précédent, sont mises en place dans un contexte de pénurie budgétaire très défavorable à la coopération.

Au niveau national, les **politiques de site** sont suivies par les DSR (Dir scientifiques référents). Le CNRS restera présent sur des sites de taille plus modeste, éventuellement en réseau. JN. Verpeaux préfère le terme « politique d'ancrage territorial » à politique de site. C'est fait en liaison avec les régions grâce au processus S3 (Smart Specialization Strategy). *Let's all speakglobish !*

Exemples. Première convention de site signée avec Bordeaux-Aquitaine, avec Pau, 7 établissements universitaires. Les signataires ont identifié les points forts existants, les priorités scientifiques à afficher. Le suivant sera Clermont-Ferrand, la convention sera signée mi-juin 2013.

Ces politiques de site seront soutenues par des délégations de recherche (*combien ? qui décide ?*), ainsi que des programmes PEPS (200 K€ par site, pour le CNRS ; autant pour les partenaires).

Pour les **délégations de recherche** (accueil en délégation d'universitaires pour un an), le CNRS finance ~500 équivalents homme-an (pour ~1000 demandes, surtout en mathématiques et en Sciences Humaines et Sociales, où les effectifs des universitaires sont beaucoup plus élevés que les CNRS). Suivant les Instituts, l'avis des sections a été demandé parfois, mais pas toujours et la direction déplore la mauvaise organisation de cette procédure cette année. Auparavant, la répartition était disciplinaire. Maintenant, ce sont les DSR qui s'en serviront pour piloter leur politique de site.

Rem : cette sélection est réalisée à la va-vite, de manière opaque, et ce, depuis des années, ce qui est problématique si c'est un outil "stratégique" pour la politique de site du CNRS. Par ailleurs, 500 accueils en délégation semble un nombre élevé au regard des recrutements par concours (307).

Politique de site ou nationale ? Qui décide, et comment le faire ? Pour 2013, les 220 postes d'ITA au recrutement (dont 37 au titre Sauvadet) sont tous fléchés. Sur les postes de chercheurs, 10 sont fléchés et 40 coloriés. Pour les recrutements chercheurs, le processus jury d'admissibilité puis d'admission est suivi dans 99% des cas, indépendamment des politiques de site (*c'est TB ainsi, mais cela signifie donc que le recrutement des chercheurs n'est pas un outil pour orienter une politique de site*).

Remarque : le risque, pour les politiques de site, est de se contenter de maintenir les grandes masses sans faire réellement de politique scientifique. La politique scientifique de soutien à l'émergence doit être fine, proche du terrain ; ce n'est pas du pilotage des grands secteurs.

Question : qu'est-ce que les IDEX ont apporté de positif à la qualité de la science française ?

Réponse : il y a eu un jury international qui a validé ces IDEX...

Remarque : Dans les IDEX (investissements d'avenir), le CNRS est prié de contribuer ; a-t-il reçu des moyens spécifiques pour cela ? Dans un projet de contrat IDEX Paris-Saclay, il y a bel et bien un engagement du CNRS à contribuer à un certain nombre de postes (CR ou ITA), sur des priorités décidées par la gouvernance de l'IDEX.

Réponse de N. Castoldi : Le CNRS n'a encore pris aucun engagement juridique vis-à-vis des IDEX.

Ce le sera lors de la signature des accords de consortium par tous les partenaires. Jusque là, seul l'établissement porteur a signé. L'engagement du projet de l'IDEX Paris-Saclay était irréaliste, car il était contradictoire avec d'autres textes régissant l'emploi au CNRS. (*C'est troublant de mettre sa signature sur un document incohérent...*)

Politique d'embauche : le remplacement des seuls départs à la retraite (et non des mobilités vers d'autres corps ou décès) a abouti à réduire de 80 les effectifs du CNRS.

A la fin d'un long débat, et seulement alors, 3 questions ont été posées au CS.

Q1 : est-ce que le CS approuve la présentation qui nous a été faite de la politique de site du CNRS ?

Sachant que c'est une consultation obligatoire (qui doit avoir eu lieu avant signature), mais dont le résultat (approbation ou désapprobation) n'oblige pas le Président du CNRS.

Q2 et 3 : est-ce que le CS approuve la participation du CNRS à Saclay et Amidex ?

Assez longue discussion sur la possibilité qu'a le CS de répondre à ces questions, avec les éléments dont il dispose (documents envoyés en vrac, avec une note de la direction du CNRS lacunaire).

Remarque : Ces éléments étaient à l'évidence très insuffisants. Une intervention résume assez bien les débats : une réponse avec vote du CS constituerait une évaluation bâclée, qui donnerait une réponse étant donné le manque d'éléments, ce ne serait pas sérieux. Le CS souhaiterait de plus pouvoir dissocier les questions sur la politique de site et sur les idex.

Le CS n'est pas assez informé, il a besoin d'informations complémentaires sur le contenu scientifique et la politique RH de ces IDEX. Son président Bruno Chaudret demande de surseoir au vote.

La direction insiste : il faut un vote, et on peut changer la question si nécessaire... Il nous est rappelé que cela n'engage pas à grand-chose, puisque, sur l'emploi, le seul engagement du CNRS est de maintenir sur 4 ans 50% de la masse salariale actuelle (postes statutaires) soit ~3200 ETPT sur l'IDEX Paris-Saclay).

Nouvelle question :

Après de nombreuses tergiversations sur l'intitulé de la question, la Direction revient à la formulation prévue initialement : « Etes-vous pour ou contre la stratégie scientifique de site du CNRS telle qu'exposée par la direction et la participation du CNRS aux IDEX ? ». Les deux autres questions prévues (sur les idex de Saclay et d'Aix-Marseille) ne sont pas mises au vote, le CNRS s'engageant à faire des points d'information (sans vote) sur tous les IDEX à venir.

Certains collègues quittent la salle pour manifester leur refus de vote. D'autres restent en séance, en refusant de voter.

Le résultat du vote montre que le CS a marqué son désaccord.

2 pour, 6 contre, 5 abs, 5 refus de vote

Le lendemain, deux recommandations sont votées par le CS.

Présentation du projet Planck, par Jean-Loup Puget, DR CNRS, Institut d'astrophysique spatiale Infinité de l'univers, proposée par Giordano Bruno.

Existence de l'expansion de l'univers : Hubble 1929.

La distance d'une galaxie estimable par sa couleur (redshift, décalé vers le rouge)

Singularité initiale : au moment du big-bang, il y a 13.8 milliards d'années, univers 300 millions de fois plus petit, et faisant 1 milliard de degrés. Proposé dans un article du 1er avril 1948, ça avait l'air d'une blague, de Gamow.

Prédiction vérifiée 65 ans plus tard !!!

L'expansion dont on pensait qu'elle devait ralentir, en réalité accélère. Pour l'expliquer, aujourd'hui, il faut faire appel à des notions comme l'énergie noire, et la matière noire.

Cartes du ciel, du fond cosmologique, obtenu avec l'observatoire Planck, en superposant 9 fréquences (entre 30 et 1000 GHz). Tp extrêmement uniforme (différence = 1 millionième de degré).

Même carte établie par les USA avec WMAP. Cette carte permet aussi de retrouver des galaxies qui ont disparu mais ont dévié les rayons lumineux.

Reste à comprendre des questions sur la phase primordiale. Un modèle important, c'est le paradigme de l'inflation, qui peut expliquer expansion accélérée. Et à détecter des ondes gravitationnelles primordiales, prédites comme ayant été générées lors de la phase d'inflation : manip de détection en cours.

Coût de l'appareil : 170 M€ (CNES et CNRS 50/50). 2 tonnes, 4m de diam, envoyé à x km de la terre, avec détecteur refroidi (technologie Institut Neel, Grenoble) à 1°K. 600 chercheurs, des centaines d'ingénieurs, 100 instituts, 17 pays.

Point sur « les fondamentales », par Brigitte Perucca, dir de la communication au CNRS Forum grand public, qui se tiendra à la Sorbonne du 14 au 16 novembre 2013, ouvert par la nouvelle médaille d'or du CNRS, et clos par le point de vue des industriels sur les innovations de rupture.

Partenaires : Ville de Paris, région Ile de France, entreprises qui ont des accords avec le CNRS (Safran, Air liquide).

Entre les deux, des débats sur de grandes thématiques (Océans, Cerveau, planète Terre, Univers, L'origine de la vie, Le sexe est-il social ?, Paris 2030).

Des grands défis actuels (nombreux thèmes).

Les rendez-vous politiques :

L'économie du savoir sauvera-t-elle le monde ?

Le temps de la recherche est-il compatible avec le temps politique ?

Des projections de film, des flashes d'histoire (sur la sérendipité)

Plan communication (affichage, réseaux sociaux et médias).

Remarque : attention à ne pas faire une présentation "blingbling" de la recherche, uniquement avec des grands noms prestigieux et médaillés, en oubliant la dimension essentiellement collective du travail de recherche (ingénieurs et chercheurs, petites mains des collectifs de recherche, qui permettent à ces grands scientifiques de trouver). Ne pas oublier les associations qui font déjà un travail de vulgarisation scientifique et à laquelle les laboratoires sont déjà associés.

Remarque : initiative excellente, mais qui s'inscrit dans un contexte politique et législatif dans lequel le soutien à la recherche fondamentale semble très insuffisant à la majorité de la communauté scientifique. Rep : Ce n'est pas à la Direction du CNRS de prendre partie. Néanmoins, les invitations ont tenté de préserver la pluralité des opinions.

Attention à ne pas oublier la recherche en SHS, et par exemple la notion "économie du savoir" très utilisée par les politiques et discutée au sein des chercheurs. Les MSH ont-elles été associées ? Non

Remarque des représentants de l'industrie : faire de l'information en amont, car pour l'instant, ils ne sont pas au courant de cette initiative et n'ont pas été sollicités.

Remarque des membres étrangers : Tout en français ? Oui, pour cette première édition ; on verra pour les suivantes.

Remarque finale du pdt du CS : Le CS aurait pu être plus étroitement associé à cette initiative

Le CNRS à l'international, prés par Minh-Hà Pham-Delegue (Dir. Europe de la recherche et coopération internationale, DERCI)

Le CNRS est une « marque » connue, par la quantité et la qualité de sa production. Nombreux chiffres donnés, dont : plus de 25.000 publications annuelles, plus de 50% de publications avec un co-auteur étranger, premier organisme dans les ERC et 16% des chercheurs CNRS sont étrangers. Pour les recrutements actuels, ~30% des recrutés sont étrangers. Parmi les objectifs :

- Accompagner le développement scientifique des BRICs (Brésil, Russie, Inde, Chine)

- Participer à l'essor de pays « à fort potentiel de mobilité d'étudiants ».

DERCI = Direction Europe de la Rech et Coop Internationale, avec 11 bureaux à l'étranger (dont un nouveau à Malte, qui était à Tunis avant...)

Dispositif européen, avec un bureau de Bruxelles (3 permanents + 1 CDD pour veille et lobbying)

RCE = réseau de correspondants Europe, qui négocie notamment avec l'agence ERCEA (sur la question des éméritats ou des primes ISFIC) et prépare la position du CNRS dans Horizon 2020

(budget Recherche Europe, <http://ec.europa.eu/research/horizon2020>)

PCN : 21 points de contacts nationaux pour le 7e PCRD (sensibiliser, informer, orienter). Le CNRS en anime 3.

IPE : réseau des Ingénieurs Projets Européens (10, surtout des CDD, pour 118 demandes d'aide au montage), spécialisés dans le montage de projet. Contact : demandeipe@cnrs-dir.fr

Suite à une question, justification de la flexibilité et du turn-over (CDD pour des jeunes diplômés), car risqueraient d'être happés par d'autres tâches dans les délégations régionales et seraient plus au fait des évolutions récentes... (sic)

INCO : programmes de coopération de la CE avec des pays hors CE.

Actions : 112 GDRI, 30 UMI (unités mixtes internationales, dont 9 en maths), 27 UMIFRE (accords avec MAE, transformation des instituts français à l'étranger, souvent en SHS et bassin méditerranéen)

Participation à la DGRI (Direct Gén pour la Rech et l'Innov du MESR), aux Alliances, au programme INCO, contacts avec l'ANR etc...

Plusieurs questions autour de : que fait le CNRS pour aboutir à une simplification des exigences administratives paperassières de l'Europe ? Rapports au format aussi contraint qu'absurde, feuilles de temps très stricts pour les personnels et même les appareils, etc... (ERC, Eranetetc...). Le CNRS transmettra, mais a été échaudé par l'audit qui lui a été imposé par l'Europe (et les pénalités qu'il a du rembourser aussi...) Besoin d'harmoniser procédures et frais de gestion du CNRS et Universités, sinon concurrence de fait. Une lettre des porteurs ERC a été envoyée à Fuchs.

Remarque : la classification des revues (par Scopus, WOS, etc.) écarte nombre de revues françaises en SHS pourtant largement appréciées à l'international. Cela pose de gros problèmes aux éditeurs français et aux laboratoires et chercheurs publiant dans ces revues. Le CNRS pourrait-il intervenir sur cette question ?

Remarque: admiration de l'action du CNRS pour les pays émergents action qu'il faut promouvoir et où le CNRS pourrait jouer un rôle de leader européen et de coordinateur. En Angleterre, on ne soutient pas la recherche dans les pays en voie de développement, avec l'argument de la qualité comparable, mais c'est une erreur de métrique, il faudrait tenir compte de la « qualité à venir ou potentielle ».

Remarque : Tout en félicitant le CNRS pour les possibilités de coopérations internationales relativement souples et simple que sont les projets bilatéraux et les PICS une question soulève le manque de retours aux porteurs de projets suite aux évaluations des projets soumis. C'est contraire aux bonnes pratiques scientifiques et mérite d'être corrigé de façon à aider les projets en devenir.

Question : Une autre question a porté sur les difficultés croissantes dues aux questions de sureté (délais dans les demandes de missions et d'accueils ; nombreux refus d'accueils). MHPD confirme, il y a là des contraintes extérieures au CNRS dont il faut tenir compte et qui sont parfois antagonistes avec les objectifs de développement des coopérations internationales.

La médiation au CNRS, prés par Maïté Armengaud, médiatrice du CNRS

La médiatrice accepte toutes les saisines, après que les circuits habituels de résolution des conflits ont été en échec. Arrivée depuis janvier 2011: 161 saisines en 29 mois, dont 58 chercheurs, 70 ITA, 18 contractuels (dont des doctorants en grande difficulté) et 8 personnes non CNRS. Son travail implique de nombreux déplacements à travers la France (900 personnes rencontrées), sur les lieux des problèmes dont elle a été saisie (elle est basée dans le Sud).

Les demandes les plus fréquentes viennent de l'INSB et de l'INSHS. Trois types de différends : administratifs, relationnels et scientifiques (dont périmètres).

M.A. considère aussi son rôle comme devant alerter la direction sur des sujets devenant problématiques, faire des préconisations concernant la prévention. Les rapports de la médiation sont un indicateur de la barométrie sociale. Son action n'est pas seulement curative mais exerce également une microinfluence. M.A. a ainsi mis en place « l'obligation de réponse » aux questions posées par la médiatrice. Elle a aussi obtenu de ne pas limiter la question des conditions de travail aux seuls risques psycho-sociaux.

Avant d'être médiatrice, M.A. a travaillé à la DRH en Midi-Pyrénées sur la question de la souffrance au travail. Elle a alors commencé une étude (qui continue), mise en place d'un observatoire social sur les changements en cours dans le monde de la recherche, environ 50 personnes représentant les différentes catégories de personnels. Réalisations : un film, une plaquette, un abécédaire, des interventions dans plusieurs délégations. Contrairement aux responsables RH qui ont tendance à pathologiser et orienter vers les médecins, elle ancre son action dans les transformations des organisations de travail, notamment avec la montée des contrats de recherche, qui modifient les conditions de travail et peuvent générer ces souffrances, dévalorisations et tensions. Elle travaille avec de nombreux interlocuteurs, les RRH, les représentants syndicaux, les médiateurs des autres organismes, etc.

Remarque : certains post-docs ne font pas part de leurs problèmes, de crainte que leur saisine puisse avoir des conséquences négatives sur leur carrière (réussite à un concours).

Question : quel lien avec le comité d'éthique du CNRS ? Est membre invité, échange sur des sujets communs comme la propriété intellectuelle, le plagiat, donc fait remonter des cas concrets. Fait un rapport, avec des extraits pour leur champ de réflexion

Réponse très claire : en aucune façon les informations qui lui sont données ne sont transmises à la direction, elle ne dépend pas de la DRH et conserve toutes les informations pour elle.

Question : pourquoi les organisations syndicales font elles appel à vous?

Parfois elles ont aussi l'impression de ne pas être écoutées

Question : composition des cellules de veille sociale dans les délégations régionales ? Rep : elles sont toutes différentes. Il serait souhaitable qu'elles soient homogénéisées et que leur fonctionnement soit plus transparent. Cela passe notamment par la formation des intervenants.

Remarque : le nombre de saisines, bien qu'en augmentation, reste assez modéré. L'information des agents ne pourrait-elle pas être améliorée ?

Evaluation et Comité National, présenté par Philippe Büttgen, président de la CPCN.

Philippe Büttgen présente les modifications possibles du système d'évaluation de la recherche française dans le contexte du vote de la loi Fioraso au parlement le même jour, partira ensuite au Sénat, fin du processus législatif début juillet.

Article 49 : suppression Aeres, remplacée par HCERES, Haut Conseil d'Evaluation

Q° : quelle modification pour évaluation des laboratoires ? (pas celle des personnels)

2 avancées de l'Aeres : généralisation de l'évaluation par comités de visite (avancée pour équipes universitaires) + comparaison possible entre recherche dans EA et dans UMR

3 défauts originels de l'Aeres : légitimité (pairs uniquement nommés) + structure pyramidale (remplace un parlement scientifique par une administration : nomination en cascade, du directeur, qui nomme les délégués scientifiques et les experts) + découpage par domaine scientifique singulier (alors que UMR souvent rattachés à plusieurs sections du Comité National)

Le risque est l'éclatement du système national d'évaluation, avec le développement de l'auto évaluation par les 30 communautés d'établissements (regroupements régionaux), dont le Haut Conseil ne validerait que les procédures formelles... -> est-il profitable pour les UMRs d'être évaluées par une myriade d'acteurs ?

Autre proposition de la CP-CN pour refonder l'évaluation des UMR, note envoyée en janvier, sections du CNU et sections du Comité National = vivier d'experts, dans leur rang et en dehors de leur rang. Ils préservent le cadre national de l'évaluation des labos et la comparabilité entre différents types d'unité.

Remarque : défauts de l'Aeres étaient aussi de séparer évaluation des individus et des labos + écarter les représentants ITA qui apportaient une autre vision à l'évaluation + attribuer une ou plusieurs « notes » (exercice de métrique qui réduit la complexité des structures de recherche)

Le CS vote une recommandation sur le maintien du système national d'évaluation.

Présentation de Signalisation cellulaire, molécules et pathologies, par A. Israël

A. Israël présente les acteurs mis en jeu lors de la signalisation cellulaire. La configuration tridimensionnelle des protéines est peu prédictible et joue un rôle primordial. La voie NfκB est un élément de réponse au stress. L'activation de cette voie rend les cellules résistantes à l'apoptose (mort cellulaire programmée). Les virus, les bactéries, des hormones et le stress allument ce signal, qui lui, active de multiples gènes et provoque des dégénérescences cellulaires. Les protéines impliquées subissent ces modifications post-traductionnelles qui influencent leur activité, leur localisation et leur spécificité.

Il existe des syndromes cliniques qui ont été associés à des mutations dans cette voie de signalisation. L'étude de ces patients a permis de mieux comprendre les mécanismes mis en jeu et de découvrir de nouveaux rôles.

Présentation des TGIR, Très Grandes Infrastructures de Recherche par François Bonnarel

L'union européenne a défini une feuille de route en 2008, ESFRI et Ministère recherche => 46 TGIR (600 millions d'euros), pour être leader dans l'Europe des infrastructures, soutenir la recherche fondamentale et le développement économique (DGRI – RGPP), réflexion sous Sarkozy validée par Fioraso.

Pilotage centralisé, suivi opérationnel par DGRI, Comité directeur et Haut conseil des TGIR (2012)

Budget CNRS : 102 m€ TGIR / 135 m€ IR, avec sociétés civiles ou étrangères

Pb : arbitrage de moyens en réduction, que financer : les TGIR ou le soutien de base de labos ?

Ex : TGIR IRAM (radio-astronomie millimétrique), 8 millions salaire + 3 millions fonctionnement, le CNRS apporte 47% du fonctionnement, . Un comité scientifique de 10 personnes, mais pas de comité d'utilisateurs ; le CNRS a 1 représentant au Conseil d'Administration.

Ex : le TGIR Adonis en SHS, est en crise depuis 2010, numérisation de ressources et d'articles, était dupliquant par rapport à d'autres structures, redéfinition de ses objectifs sur diffusion des bonnes pratiques, grilles d'archivage et préservation des données et portail des ressources numériques (Isidore). Hébergé par IN2P3, il est basé sur des CDD pour le développement. Fusion avec Corpus (réseau de personnes) pour devenir Humanum. Progedo maintenu comme TGIR (accès aux bases de données quanti).

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Les recommandations suivantes ont été discutées et votées. Leur version officielle sera disponible à l'adresse suivante : <http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recomman.htm>

Recommandation du CS du CNRS sur la politique de site

Le conseil scientifique reconnaît l'importance d'une politique de site dynamique s'appuyant sur les forces de recherche en présence, sur le contexte local et les structures universitaires, les écoles et les partenaires économiques et sociaux. Dans sa politique de site, le Conseil scientifique recommande au CNRS de prendre une part active à la définition de la stratégie scientifique des sites et de poursuivre, comme il l'a toujours fait dans le passé, son implication et son soutien à ses unités de recherche tout en appuyant les dynamiques de développement les plus adaptées à l'environnement local avec comme objectifs :

- (1) le développement de la recherche libre et de la qualité scientifique,
- (2) le rayonnement des unités de recherche et des organismes partenaires de ces unités,
- (3) l'amélioration de la formation supérieure par l'implication des unités dans les activités éducatives et notamment celles qui peuvent s'appuyer sur la recherche,
- (4) l'insertion des unités dans le milieu économique, social et culturel et le renforcement des partenariats avec les entreprises et les autres organismes de recherche autour de projets communs d'envergure,
- (5) le transfert des résultats et la valorisation de la recherche pour améliorer la compétitivité économique de la France.

Dans tous les cas, le Conseil scientifique recommande d'optimiser l'utilisation de ses moyens pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

Recommandation du CS du CNRS sur la signature de conventions avec les IDEX

Les IDEX pouvant être un élément spécifique de la politique de site, le CS considère qu'il ne pourra donner un avis sur les projets de signature de conventions entre le CNRS et les IDEX qu'après un examen des documents définissant et évaluant la stratégie scientifique des IDEX et un débat avec des responsables de ces structures et des parties prenantes. Le conseil considère qu'il est souhaitable d'organiser ce type d'examen avant toute signature de conventions par le CNRS.

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

Recommandation du CS du CNRS pour Pinar Selek

Le conseil scientifique du CNRS a pris connaissance de la condamnation à la prison à vie de la sociologue turque Pinar Selek, actuellement inscrite en doctorat à l'Université de Strasbourg et qui effectue ses recherches dans une UMR de cette université. Auteure dès son mastère de plusieurs études sur les personnes en situation de marginalité en Turquie, études qui ont donné lieu à publication, Pinar Selek s'est également intéressée à la question kurde, ce qui lui a valu les foudres de la police et du pouvoir turcs. Après son refus en 1998 de donner ses sources dans les milieux kurdes, elle fut accusée d'un attentat fictif, condamnée, emprisonnée, puis acquittée, et enfin à nouveau condamnée à l'issue d'un parcours judiciaire inacceptable. La liberté de la recherche et de l'enseignement n'ont pas de frontières et ne supportent pas d'exception. C'est en leur nom que le conseil scientifique demande à la présidence du CNRS, de prendre publiquement position pour cette chercheuse et de demander son acquittement, la fin de toutes poursuites à son encontre et les conditions de sa liberté de mouvement et de travail en Turquie comme ailleurs."

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

Emploi scientifique : adresse à Madame la Ministre Geneviève Fioraso

La situation de l'emploi dans les universités et organismes de recherche souffre aujourd'hui de la conjonction de quatre facteurs :

- La situation économique globale qui peut conduire à une réduction des embauches dans les entreprises, notamment pour les docteurs
- La diminution brutale, mais qui aurait dû être prévue, du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui va s'accroître dans les années à venir (chute d'environ 40% du nombre de postes libérés en 2014 pour CNRS et universités)

- Le nombre considérable de personnels présents dans les universités et laboratoires de recherche ayant un statut précaire (plusieurs dizaines de milliers).

- Les difficultés budgétaires des organismes et universités liées d'une part aux baisses de la subvention d'état et à l'absence d'anticipation pour la prise en compte du « glissement vieillesse technicité » et des pensions et, d'autre part, au passage aux compétences élargies pour les universités

Cette situation budgétaire conduit, pour le moment, le CNRS à ne pas remplacer tous les départs mais seulement les départs à la retraite. Ceci se traduit par une baisse du nombre d'emplois et une réduction forte du taux de recrutement (-25% entre 2010 et 2013). De même, la situation de l'emploi est difficile ou bloquée dans les autres organismes de recherche. Enfin, les mille postes annoncés n'enrayeront pas la décroissance des emplois dans les universités qui sont dans l'incapacité de pourvoir leur plafond d'emploi, faute de moyens.

Cette situation crée les conditions d'une catastrophe annoncée et plonge dans le désarroi toute une génération de jeunes chercheurs.

Le Conseil Scientifique du CNRS qui a accueilli avec enthousiasme Madame la Ministre lors de sa prise de fonction ne peut passer sous silence la catastrophe qui se prépare en terme d'emplois, catastrophe qui aura un impact négatif durable sur la recherche, l'enseignement supérieur, la science française et par voie de conséquence l'économie française. Ni la direction du CNRS, ni le ministère ne semblent prendre la mesure de ce qui se profile.

Dans ces conditions, le Conseil Scientifique du CNRS demande, conformément au texte signé en novembre 2012 lors des Assises conjointement par la direction du CNRS et le Comité National de la Recherche Scientifique (représenté par son instance de coordination, le « C3N »), « un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche » qui soit intégré dans une loi de programmation budgétaire.

Il demande à Monsieur le Président du CNRS de porter avec force cette adresse auprès de Madame la Ministre.

Le Conseil Scientifique du CNRS demande solennellement à Madame la Ministre de prendre en compte cette adresse pour que son nom ne reste pas associé à une génération sacrifiée.

Votée à l'unanimité, 29 mai 2013.

Recommandation du CS du CNRS au sujet des TGIR

Le conseil scientifique du CNRS souligne l'importance des infrastructures de recherche pour le développement scientifique dans toutes les disciplines. Il reste attaché au principe de gratuité des services des TGIR pour les équipes de recherche, un principe qu'il considère comme essentiel pour assurer une utilisation ouverte des moyens attribués par l'état. L'allocation de moyens par les TGIR devant se faire sur la base de la qualité scientifique des projets de recherche proposés.

Le conseil scientifique estime que l'objectif de service aux entreprises, mentionné dans la stratégie nationale pour les infrastructures 2012-2020 est important mais il considère que la priorité doit rester à la recherche scientifique.

Le conseil scientifique préconise une amélioration des liens entre les TGIR et IR opérés par le CNRS et les instances scientifiques de ce dernier ainsi qu'une généralisation de l'évaluation de l'activité des TGIR qui devrait être réalisée de façon indépendante de ces structures.

Le conseil scientifique recommande une meilleure prise en compte des coûts de fonctionnement des TGIR par le ministère lors de la préparation du budget de l'organisme. Les TGIR ne doivent pas avoir à s'appuyer sur l'accroissement de leurs ressources propres par essence aléatoires. Le CNRS devrait pouvoir assurer le financement du fonctionnement des TGIR sans que cela se fasse dans le cadre d'un arbitrage au détriment du soutien de base des unités.

Adoptée

Recommandation du CS du CNRS au sujet de l'évaluation

Le Conseil scientifique du CNRS prend acte de la suppression de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et de son remplacement par un Haut Conseil de l'évaluation (HCERES). Cette décision, pour être réellement significative, devra permettre la reconstruction d'un système d'évaluation scientifique indépendant et non bureaucratique.

Au vu des dispositions du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (art. 49, 2°), le Conseil s'inquiète toutefois d'un risque d'éclatement de l'évaluation des unités de recherche. La complexité du dispositif actuellement prévu laisse craindre une évaluation des UMR morcelée entre le Haut Conseil et les instances d'évaluation élues de la communauté scientifique (Comité national de la recherche scientifique, commissions

scientifiques spécialisées des organismes de recherche). Le nouveau dispositif risque d'abandonner l'évaluation à l'initiative et aux intérêts des acteurs locaux, au détriment d'une vision nationale.

Le système de recherche français repose sur la coopération des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche. Son évaluation, pour être indépendante, doit permettre une comparaison à l'échelle nationale. Les instances nationales d'évaluation définies dans le Code de la recherche et le Code de l'éducation sont les mieux à même de la conduire.

Adoptée

Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 08 juillet 2013.

Ce compte-rendu concerne tous les points de l'ordre du jour mais traités selon mon appréciation personnelle.

1. Présentation de politique générale.

Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE, a répété presque la même intervention qu'au CSI d'avril dernier concernant la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) : remise par les Alliances et le CNRS (traité comme une Alliance) d'un projet de 10 pages pour répondre aux défis sociétaux dans lesquels l'INEE doit se placer, y compris dans celui « santé et bien-être », etc. Elle s'est faite le porte-parole de Fuchs répétant le rôle national du CNRS, l'importance de la recherche fondamentale. Le CNRS veut plus d'ANR blancs, mais il n'y en aura pas car le budget de l'ANR est en diminution. Il y aura des petits ANR comme les PEPS et des projets ANR de type Startup... Le problème vient des FEDER et donc création d'une cellule pour cette mutation...

Je suis intervenue en expliquant que si nous ne parvenons pas à empêcher l'application de la loi Fioraso, elle aboutirait à la régionalisation de la recherche et du CNRS dans le cadre des « communautés d'universités » pour mieux l'adapter à sa nouvelle mission de transfert vers le privé qui, inscrite dans la loi, deviendra donc une obligation. Le CNRS pourrait ainsi changer de nature, devenir un EPIC, répondre à des critères de rentabilité pour financer ses recherches. Cette politique s'appliquera avec des moyens humains en moins, déjà 1000 postes de titulaires et autant de CDD ont été perdus ces dernières années et cela va aller en s'aggravant. Que deviendront les thématiques de recherche n'ayant pas d'applications immédiates ? La mise en compétition va s'accroître à tous les niveaux, y compris au sein des laboratoires, le système à 2 vitesses s'aggraver. Ce qui se passe au CEFÉ actuellement illustre ce qui va se généraliser. D'un côté, la mise en péril du fonctionnement du laboratoire par le non-remplacement de 8 personnels IT (retraite, mobilité ou CDD non-renouvelé) et de l'autre, suite au dépôt de brevets dans le domaine de la chimie verte (sorte de biotechnologie peinte en vert) d'une chercheuse, un « Business Angel » intervient pour faire du transfert vers l'industrie, donnant ainsi la priorité immédiate à ce projet sur toute la communauté notamment au détriment d'un projet de réaménagement concerté des locaux, attendus depuis des années afin de travailler dans des conditions d'H&S acceptables !

La Direction de l'INEE a affirmé qu'il fallait absolument que ce projet se fasse afin de prouver que l'écologie est aussi capable que les autres domaines pour faire de l'innovation industrielle, etc. Un des DAS a été jusqu'à parler d'un nécessaire retour sur investissement en réponse à un membre du CSI qui s'exprimait sur la concurrence déloyale du privé sur certains appels d'offre et refusait cette logique en défendant le bien commun que doit être la recherche comme l'éducation. D'autres se sont exprimés pour dire que nous étions hélas bien obligés de nous adapter à cette nécessité de faire de l'innovation mais que cela ne devait pas se faire aux dépens de la recherche fondamentale, de la production des connaissances, qu'il faudrait un cadrage... et que cette nouvelle mission, sans aide en personnel qualifié pour le gérer aller encore plus obérer sur l'activité de recherche des chercheurs.

Un début de débat a donc eu lieu, sans être pour autant clos !

2. Présentation de la création de l'Agence Nationale de la Biodiversité.

Créée suite au discours du Président de la République, elle sera subventionnée par l'Etat mais pour le moment on ne sait pas comment par une nouvelle taxe ou redevance. Sur le modèle de l'ADEME, elle serait mise en place sur la base de la dissolution de l'Agence des aires marines protégées, de l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de l'Etablissement Parcs nationaux de France. Il m'est difficile de résumer cette présentation, mais tous ceux qui se sont exprimés, ont considéré ce projet comme mal ficelé, voire aberrant et le chargé de mission de l'INEE lui-même n'était pas du tout convaincu. La proposition a été faite de préparer un projet de recommandation pour le CSI de septembre.

3. DIPEE et politique de site.

Ce ne sont pas des structures juridiques mais des espaces de dialogue pour un rapprochement avec les universités et les régions spécifiques aux unités qui dépendent de l'INEE. Pour une mise en synergie, construire une identité scientifique du site. Il s'agit de projets communs partagés et pas d'un nouveau guichet. Il y a un

chargé de mission. Les demandes DIPEE se font dans Dialog par toutes les unités du DIPEE. C'est un outil d'optimisation des moyens, créé en 2009, cela a très bien marché du point de vue des universités car conforme à la LRU. 83% des unités de l'INEE sont en DIPEE et ils représentent 89% des moyens financiers de l'INEE. Le label DIPEE est demandé par les régions. Structurer autour des grands pôles universitaires. Dans le cadre de la stratégie nationale, développer les forces par site à forte identité. Promouvoir la notion de recherche fondamentale en amont ouverte à l'application. En plus des régions, les communautés d'agglomérations, les grosses communes, tous ceux qui veulent discuter peuvent y participer. D'autres organismes aussi, si l'université le veut bien. Positionner le CNRS et surtout l'INEE.

L'exposé est si clair que chacun aura compris que les DIPEE permettent à la Direction de l'INEE d'être un très bon élève pour régionaliser le CNRS via les universités et gérer la pénurie de moyens en les mutualisant sur plusieurs unités (environ 10 sur Montpellier dont le périmètre est quasi identique à celui du labex) !

4. Le bilan des concours de recrutements de chercheurs par les sections et CID.

Un bilan des concours CR2, CR1 et DR2 a été fait par les représentants des sections et des CID dépendant de l'INEE. Un consensus s'est dégagé nettement sur plusieurs points :

1. Le manque de postes pour un niveau en général très élevé des candidats aboutissant au fait que souvent il n'y a pas de différence entre le candidat juste au dessus et celui juste en dessous de la barre. Si le nombre de postes continue de baisser, il sera difficile aux jurys de garder leur sérénité.
2. Favorable à un éventuel coloriage sur la base de thématiques large (permettant à la direction de faire de la politique scientifique) mais pas de fléchage strict.
3. Remarque qu'après 3 post-docs, il y a un affaiblissement du projet scientifique (effet pervers du système) du fait de la dispersion.
4. Certains ont très peu (ou pas) sélectionné sur dossier et pour tous, il y a eu un jury unique ce dont tout le monde est favorable

Un débat a eu lieu sur la mise en place d'un recrutement non-différencié CR2-CR1. En effet, de plus en plus de CR2 ont 9 ans d'ancienneté (3ans de thèse et 6 ans de post-doc, mais toutes les DR du CNRS ne donnent pas les bonnes informations pour la reconstitution de carrière) et sont donc reclassés en fin de CR2. Un recrutement unique en CR serait justifié par le fait que beaucoup de candidats postulent en CR1 et en CR2 faussant ainsi les cartes. Par contre, le maintien des recrutements séparés devrait permettre aux jurys de recruter de vrais jeunes chercheurs prometteurs.

Un poste fléché en CID 54 n'a pas été pourvu alors qu'il y avait plusieurs candidats dont au moins un était très bon et correspondait au profil, pourquoi ? Pas de réponse.

La Direction a informé que sur tous les recrutements de CR2 au CNRS (mais pas à l'INEE), il y avait eu une baisse de 10% des femmes.

5. X. Inglebert sur l'interdisciplinarité dans ses aspects budgétaires et ressources.

Il a expliqué qu'avant 2011, il y avait le Soutien Croisé Interdisciplinaire (SCI), les unités recevaient leur dotation dite de base de leur institut et celle(s) d'autre(s) institut(s) au titre de SCI. Ceci était d'une inutilité absolue et le SCI a été intégré à la dotation globale des unités issue du Dialogue de gestion, mais cela est arrivé au même moment où il y a eu une baisse générale qui a fait croire à une suppression de ce soutien budgétaire interdisciplinaire. Distribuer des sommes inférieures à 7000€ favorise les pré-bandes. Ceci a été fait pour responsabiliser les DU. Il y a 1 CNRS donc 1 notification. Pour les ETPT, il y a un niveau d'emploi par institut et il va y avoir un convertisseur d'ETPT pour permettre aux labos de faire le calcul. En 2014, il y aurait la même masse salariale qu'en 2013, ce qui signifierait une baisse de 5?? ETPT sur la subvention d'Etat et des CDD seront encore supprimés, mais il faut attendre octobre quand le budget sera connu.

La débat a porté sur : Pourquoi maintenir des instituts cloisonnés et créer ensuite une mission pour les décroisonner ? Avant un labo pouvait directement s'adresser à un autre institut que celui auquel il est rattaché, maintenant cela n'est plus possible, il doit passer obligatoirement par l'intermédiaire de son institut, etc.

XI a répondu qu'il n'était pas là avant donc il ne pouvait pas en parler, répétant les paroles d'Alain (Fuchs) qui a toujours dit qu'il y avait 10 instituts mais un seul CNRS, mais avec des questions disciplinaires... Cette année, il y

a eu un choix collectif de recruter un peu moins de chercheurs et un peu plus d'ITA. Il a rappelé notre chance alors qu'en 2012, dans le reste de la fonction publique 40% seulement des départs en retraite avaient été remplacés. Il n'y aura pas de génération blanche de chercheurs. Quel serait le message à la communauté si une campagne de recrutement de moins de 300 chercheurs avait lieu ? C'est aussi un problème de management, de pratiques responsables et le CNRS ne doit pas dépasser 82% de son budget en masse salariale.

J'ai profité de l'occasion pour lui demander au nom de quoi, il était devenu tout récemment impossible que les salaires des CDD soient augmentés lors de la reconduction par avenant de leur contrat. Considérerait-il normal qu'après des années un IE en CDD ne touche que 1600 € ? Il a confirmé qu'une nouvelle directive avait été adressée aux Délégations Régionales interdisant les réévaluations de salaire avant 3 ans, c'est-à-dire en cours de contrat, ceci par mesure d'équité entre tous les CDD !

6. Présentation du Réseau national de bioinformatique (ReNaBi).

Je ne développe pas malgré l'intérêt de cette question. Il s'agit de l'Institut Français de Bioinformatique (IFB), une UMS CNRS, nœud national, dont l'IFB-Core serait à Gif et les moyens de calcul à Orsay (IDRIS) car il sera obligatoire de faire partie d'ELIXIR pour pouvoir répondre à ses appels d'offre européens.

7. Huis-clos des seuls membres du CSI concernant 2 départs.

En septembre, le Président du CSI (retraite) et un autre membre nommé partiront. Leur remplacement s'annonce difficile et aucun des élus actuels ne semble être candidat à la présidence.

A Montpellier, le 10 juillet 2013.

P. Sourrouille, élue SNTRS-CGT au CSI-INEE.

Compte rendu de l'entrevue entre le nouveau DRH INSERM, Mr BRAHMI Hafid, et le SNTRS CGT du mardi 9 juillet 2013

Mr Hafid Brahmi, le nouveau DRH de l'INSERM, a tenu à rencontrer chacune des organisations syndicales. L'entrevue avec le SNTRS CGT s'est tenue le 9 juillet 2013. Mr Brahmi était accompagné de Mr Pierre Emanuel Sinet.

La délégation du SNTRS CGT était composée de Jean Kister, Dominique Gonzalez, Carlos Labat, Gilles Mercier.

Dialogue social à l'INSERM

Le **SNTRS CGT** s'est félicité de cette initiative qui tranche avec l'absence de dialogue qui a prévalu jusqu'à maintenant entre la Direction et les organisations syndicales. Nous souhaitons que ceci soit le prélude à un changement de méthode de travail. En particulier nous souhaitons débattre avec la Direction sur différents dossiers avant les réunions des instances (CTC, Conseil d'Administration). Nous avons des propositions à faire que nous souhaitons mettre en débat lors de groupes de travail organisations syndicales – Direction. De même, nous constatons que les instances de concertation – formation (CNF) ou politique sociale (CNPS) - ne se réunissent qu'une fois l'an, le plus souvent sans groupe de travail spécifique, ceci est très insuffisant.

Réponse du DRH : Hafid Brahmi n'a pas d'opposition de principe, il est ouvert à des discussions en dehors des instances, soit en bilatérale ou avec l'ensemble des organisations syndicales. Il ne s'interdit pas de nous sonder sur des points précis. Pour des problèmes particuliers, nous pouvons prendre rendez vous.

CAP ITA : Classement régional A ou B

Pour le **SNTRS CGT**, c'est le point le plus important ! Le SNTRS CGT a refusé ce classement régional. S'il ne conteste pas à la Direction d'opérer son propre classement, cela ne doit pas empêcher les élus syndicaux en CAP de présenter des dossiers non classés A par la Direction, selon leurs critères. Les agents doivent connaître leur classement dans la campagne suivante de Gaia au moment de l'entretien annuel. Les règles doivent être les mêmes dans commissions régionales d'avancement ce qui est loin d'être le cas. Les personnels qui sont dans des structures non Inserm ou sous la responsabilité de responsables non Inserm sont défavorisés.

Réponse du DRH : C'est au responsable de la structure d'établir ses priorités d'avancement. Les agents qui dépendent du siège ou des délégations parisiennes ont plus de possibilités d'avancement que ceux des petites délégations de province. Il faut ouvrir la possibilité de classer les dossiers A. Le problème est les possibilités budgétaires.

Plateformes et UMS :

SNTRS CGT : Concernant les UMS (qui remplacent les IFR) et certaines plateformes, il n'y a pas de conseil de labo et de règlement intérieur. Elles ont été « oubliées » lors des visites d'évaluation pour les demandes de structures

Réponse du DRH : La Département des Affaires Juridique (DAJ) prépare un guide méthodologique pour la rédaction du règlement intérieur des formations Inserm. Il est prévu qu'il rencontre les organisations syndicales pour le leur soumettre.

Blocage mobilité interne :

Le **SNTRS CGT** constate (voir Bilan Social) que les possibilités de mobilité interne ne cessent de diminuer, aussi bien pour les ITA que pour les chercheurs. La mise en place des Centres de Recherche, où de fait il n'y a plus de mobilité hors du centre, explique en partie ce constat. Le nombre de postes ouvert à la mobilité ITA est en diminution : prévu à l'origine pour être significativement supérieur aux nombres de postes aux concours externes, aujourd'hui on a autant voir moins de possibilités de mobilité que de postes en recrutement externe. Le SNTRS CGT demande un groupe de travail pour revoir les modalités de mobilité interne.

Précarité - Loi Sauvadet

Le **SNTRS CGT** souhaite que l'INSERM mette en application l'extension des possibilités de CDIisation aux personnels CDD MultiEmployeurs des trois Fonctions Publiques : Ou en est le recensement des CDD concernés ? Les arrêtés pour l'ouverture des examens réservés en vu de la titularisation ne sont pas encore parus ?

Réponse du DRH : Une réunion s'est tenu la veille au ministère de la recherche. Les DRH du CNRS et de l'INRA ont plaidé pour un recrutement au mieux au 1^{er} janvier 2014 et non au 1^{er} décembre 2013, le timing ne pouvant être respecté ! Pas de réponse du ministère.

Droit syndical à l'Inserm :

Pour le **SNTRS CGT**, il est nécessaire de revoir les textes d'application du droit syndical à l'INSERM en raison de l'application à partir de 2014 des nouvelles règles de représentativité. Mais il nous semble aussi nécessaire de mieux informer les Directeurs d'Unités, les RRH, voir certains Délégués Régionaux, certains d'entre eux ayant pour le moins une connaissance plus que superficielle du droit syndical. De plus les agents, qui exercent des tâches d'intérêts collectifs (CAES dont CLAS, CSS, CAP, activités syndicales, ...), se voient reprochés par leur hiérarchie leur « absence » lorsqu'ils exercent leur mandat. Or il est important de dire clairement à la hiérarchie que ces agents ne sont pas « absents » mais travaillent pour l'INSERM !

Référentiels des fiches métiers

Le **SNTRS CGT** a appris par les collègues du CNRS que l'Inserm était organisme pilote, avec le CNRS, pour revoir les fiches métiers de la BAP A dans le cadre de la mise à jour du « REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (REFERENS). Nous souhaiterions en être informés et être associés à la préparation de ces nouvelles fiches de métiers.

Réponse du DRH : Pour le ministère, REFERENS sert à rapprocher les métiers des universités et ceux des établissements de recherche. Une réunion devrait avoir lieu entre les syndicats et Mme J Bonoris à la rentrée.

Le **SNTRS-CGT** avait écrit à Mr Thierry Damerval pour connaître la réflexion de l'Inserm sur cette question. Une réponse nous a été envoyée avec copie aux autres organisations (ci-joint). Ceci est à mettre en rapport avec la Modernisation de l'Action Publique (MAP ex RGPP) et vise à mutualiser toutes les fonctions qui peuvent l'être entre organismes et universités.

Politique des primes

Le **SNTRS CGT** s'est inquiété du manque de transparence sur l'attribution des primes majorées comme minorées, et en particulier, sur les minorations de primes d'agents de catégorie C. Nous demandons, comme cela est fait à la DR de Toulouse, à ce que soient communiqués les volumes annuels des primes ITA par site avec la répartition par BAP.

Réponse du DRH : La prime est un outil de management, sa minoration doit être exceptionnelle. Quand cela se produit le DRH veut être informé. La règle, c'est la prime moyenne pour les agents qui font leur travail. La bonification de prime se justifie pour les agents qui ont réalisé un investissement particulier pendant le semestre.

Déménagements de plusieurs Délégations Régionales (Lille, Bordeaux, Paris VI, DSI, ITMO Aviesan)

Le **SNTRS CGT** a appris que plusieurs déménagements de délégations et de services sont en préparation. Les DR de Lille et de Bordeaux, les ITMO (Chevaleret) et le DSI (Auteuil – Villejuif) sur le site du BioPark (Paris 13^{ème}), sans doute aussi la DR Paris VI (Ledru Rollin) ... Les CSHSCT doivent en être informés avant les travaux.

Conclusions du SNTRS CGT :

Le style change. Le nouveau DRH est ouvert au dialogue. Il nous a beaucoup écouté, mais a évité de s'engager sur les sujets sensibles. A suivre ...